

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Énoncé de la responsabilité de la direction (non audité)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen de la GRC (CEE). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* du CEE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEE sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEE fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEE : <http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrscs/rprts/ae-ve/2012-fra.aspx>

Les états financiers du CEE n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Charles Randall Smith

Président
Ottawa, Canada

Julie Brunet

Directrice principale, services généraux et
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date

Date

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

2020

2019

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)	334 962	229 512
Indemnités de vacances et congés compensatoires	29 642	297 434
Avantages sociaux futurs (note 5)	69 213	49 324

Total des passifs	433 817	576 270
--------------------------	----------------	----------------

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor	334 962	227 047
Débiteurs et avances (note 6)	21 704	2 465

Total des actifs financiers	356 666	229 512
------------------------------------	----------------	----------------

Dette nette ministérielle	77 151	346 758
----------------------------------	---------------	----------------

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 7)	0	0
--------------------------------------	---	---

Total des actifs non financiers	0	0
--	----------	----------

Situation financière nette ministérielle	(77 151)	(346 758)
---	-----------------	------------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Charles Randall Smith

Président

Ottawa, Canada

Julie Brunet

Directrice principale, services généraux et

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date

Date

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2020 Résultats prévus	2020	2019
Charges			
Examen d'appels	3 767 255	3 189 739	2 862 934
Total des charges	3 767 255	3 189 739	2 862 934
Revenus			
Revenus divers	10	0	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(10)	0	0
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 767 255	3 189 739	2 862 934
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		3 011 233	2 226 761
Variations des montants à recevoir du Trésor		107 915	43 278
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		340 198	285 320
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(269 607)	307 575
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(346 758)	(39 183)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(77 151)	(346 758)

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2020 2019

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(269 607)	307 575
---	-----------	---------

Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(269 607)	307 575
--	------------------	----------------

Dette nette ministérielle – début de l'exercice	346 758	39 183
--	----------------	---------------

Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	77 151	346 758
--	---------------	----------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2020 2019

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts

3 189 739 2 862 934

Éléments n'affectant pas l'encaisse:

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)

(340 198) (285 320)

Variations de l'état de la situation financière:

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances

19 239 (955)

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer

(105 450) (45 743)

Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires

267 792 (286 768)

Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs

(19 889) (17 387)

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement

3 011 233 2 226 761

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

3 011 233 2 226 761

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) favorise des relations de travail justes et équitables ainsi que la responsabilisation au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en procédant à l'examen de dossiers d'appel en toute impartialité et indépendance. Le CEE présente des conclusions et des recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende des décisions définitives sur des appels concernant des questions d'importance capitale liées au milieu de travail et à l'emploi (p. ex., des appels de décisions sur des plaintes de harcèlement ainsi que des appels de décisions de licencier ou de rétrograder un membre de la GRC ayant contrevenu au code de déontologie de la GRC, de cesser le versement de la solde et des indemnités d'un membre suspendu de ses fonctions ou de licencier un membre dont le rendement est insatisfaisant). La *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et le *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada* obligent la GRC à renvoyer les dossiers d'appel devant le CEE, qui les examine et présente ses conclusions et ses recommandations à leur égard.

Le CEE veille à ce que ses conclusions et recommandations dans chaque cas soient expliquées clairement aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Les membres de la GRC et les citoyens peuvent consulter les publications et le site Web du CEE pour lire les résumés des conclusions et des recommandations dans chaque cas ainsi que des articles d'intérêt sur le rôle du CEE, les principes de droit pertinents et des renseignements concernant des questions connexes.

Le CEE compte un programme : l'examen d'appels. Depuis l'exercice 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dispense le CEE de son obligation de rendre compte de ses résultats financiers à l'égard des services internes en tant que programme distinct en raison de la nature ciblée du programme du CEE et du niveau de ressources qui y est associé. Par conséquent, les présents états financiers font toujours état d'information indiquant que le CEE dispose d'un seul et unique programme et ne comprennent pas de renseignements présentés séparément sur les services internes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

Le CEE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au CEE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2019-2020*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2019-2020*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEE et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEE a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de CEE. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CEE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEE découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CEE n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des oeuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

3. Autorisations parlementaires

Le CEE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEE pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

	2020	2019
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 189 739	2 862 934
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(340 198)	(285 320)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	267 792	(286 768)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(19 889)	(17 387)
Remboursements de charges des exercices antérieurs	789	1 820
Ajustements aux créditeurs à la fin de l'année des exercices antérieurs	13 465	35 928
	(78 042)	(551 727)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Augmentation du trop-payés de salaire	21 204	0
	21 204	0
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	3 132 901	2 311 207

(b) Autorisations fournies et utilisées :

	2020	2019
		(en dollars)
Crédit 1 – dépenses du programme	3 918 215	3 195 355
Montants législatifs	250 590	193 367
	4 168 805	3 388 722
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(1 035 904)	(1 077 515)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	3 132 901	2 311 207

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer du CEE :

	2020	2019
	(en dollars)	
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	115 468	92 792
Crédoiteurs - parties externes	26 155	10 308
Total des crédoiteurs	141 623	103 100
Charges à payer	193 339	126 412
Total des crédoiteurs et des charges à payer	334 962	229 512

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestation de retraite

Les employés du CEE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEE versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2019-2020 s'élève à 149 296 \$ (116 936 \$ en 2018-2019). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2018-2019) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2018-2019) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEE relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2020, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2020	2019
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	49 324	31 937
Charge pour l'exercice	19 889	17 387
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	69 213	49 324

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du CEE:

	2020	2019
	(en dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes	0	2 465
Débiteurs – parties externes	21 204	0
Avances aux employés	500	0
Total des débiteurs	21 704	2 465

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en dollars)

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins

10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2020	2019
Autres équipements incluant le mobilier	42 382	0	0	42 382	42 382	0	0	42 382	0	0
Améliorations locatives	172 232	0	0	172 232	172 232	0	0	172 232	0	0
Total	214 614	0	0	214 614	214 614	0	0	214 614	0	0

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le CEE a conclu une entente avec Sécurité publique Canada concernant la prestation de services relatifs aux finances, à la passation de marchés et à l'approvisionnement, aux ressources humaines, à la technologie de l'information et à la sécurité. En outre, au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2020	2019
	(en dollars)	
Installations	162 274	162 274
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	177 924	123 046
Total	340 198	285 320

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

<i>(b) Autres transactions entre apparentés</i>	2020	2019
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	0	2 465
Créditeurs – autres ministères et organismes	115 244	92 792
Charges – autres ministères et organismes	418 665	716 765
Total	534 133	812 022

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEE. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges	2020		2019
	Examen d'appels	Total	(en dollars) Total
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux des employés	2 100 310	2 100 310	2 038 942
Services professionnels et spécialisés	421 557	421 557	424 997
Réparations	167 472	167 472	0
Divers	167 082	167 082	140 623
Installations	163 274	163 274	162 774
Équipement	79 164	79 164	18 966
Services publics, fournitures et approvisionnements	41 403	41 403	29 552
Communication	18 419	18 419	8 902
Voyages et réinstallations	17 788	17 788	25 310
Information	7 326	7 326	8 092
Location d'équipement	5 943	5 943	4 776
Total des charges	3 189 739	3 189 739	2 862 934
Revenus			
Revenus divers	0	0	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(0)	(0)	(0)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 189 739	3 189 739	2 862 934